COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Qui s'est tenue en Séance Publique

Le lundi 19 juillet 2010 à 18 heures - Salle d'Honneur

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Gérard BAUTISTA, Monsieur André CASSAN, Madame Andrée HERREROS, Madame Catherine FONQUERNIE, Madame Yvonne TOUSSAINT, Madame Emilie ALLABERT, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Marcelle CHATEL, Monsieur Pierre ARIAS, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Jean BESSE, Madame Annie GUILLEMIN, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Thi-Maï PAULY, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Lydia RAT, Monsieur ROY Jacky.

Procurations de vote :

Monsieur Kamel CHIBLI donne procuration à Monsieur Gérard BAUTISTA

Madame Madame Cécile MENDEZ donne procuration à Madame Andrée HERREROS

Monsieur Raymond LORCA donne procuration à Madame Yvonne TOUSSAINT

Madame Mathilde MENARD donne procuration à Béatrice BERTRAND

Monsieur Jérôme MARCHAND donne procuration à Monsieur le Maire

Madame Christelle JOURDAIN donne procuration à Madame Catherine FONQUERNIE

Absent(e)s : Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Yves SUPIOT, Monsieur Francis RAMIREZ.

Secrétaire de séance : Jacky ROY

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

- Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 25 mai 2010 et 28 juin 2010. Vote : adoptés à l'unanimité.
- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. Le Conseil Municipal en a pris acte à l'unanimité.

I – <u>AFFAIRES GENERALES :</u>

- Attribution du contrat de concession de travaux pour l'installation d'une centrale photovoltaïque intégrée dans le cadre de la réhabilitation d'une friche industrielle en vue de la construction d'un gymnase –

<u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire.

Des compléments d'informations ont été sollicités auprès du candidat. Une nouvelle réunion de négociation doit avoir lieu avec ce dernier.

Il est décidé de surseoir à cette délibération.

- Convention Conseil Général/Commune pour l'installation de CD à la bibliothèque –

<u>Rapporteur</u> : Emilie ALLABERT.

Elle rappelle que la Commune a obtenu il y a plusieurs mois des subventions pour l'informatisation de la bibliothèque municipale. Puis, elle indique que le Conseil Général de l'Ariège a soumis l'aide qu'il apporte à la création d'un secteur musique et à la signature d'une convention (dont elle donne lecture) engageant la Commune sur un certain nombre de dispositions telles que :

- constitution d'un fonds de CD audio renouvelé régulièrement ;

- attribution annuelle d'un budget consacré aux CD audio représentant 0,45€ par habitant ;

- formation du personnel.

Monsieur le Maire précise que l'office du tourisme déménage, et que la bibliothèque municipale sera fermée en octobre et novembre prochains pour procéder à son informatisation et aux aménagements qu'elle

implique. Le marché relatif à l'informatisation de la bibliothèque est lancé, l'ouverture des plis est fixée au 27 juillet. Gérard BAUTISTA contactera la Bibliothèque Départementale de Prêt afin qu'un technicien soit associé à cette réunion.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Contrat avec la Société SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) – Rapporteur : Laurent CARRERE.

Il donne lecture à l'assemblée du contrat proposé par la S.A SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) dont le siège social est sis à PINDRES (47700), afin d'assurer l'assistance et le contrôle du peuplement animal.

Il indique que ce contrat d'un montant forfaitaire mensuel de 860 € H.T est conclu pour une période de 3 mois, à compter du mois de septembre 2010.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Motion sur le risque à court terme de fermeture des services de chirurgie et d'urgences au Centre Hospitalier du Pays d'Olmes –

Rapporteur : Gérard BAUTISTA.

Il donne lecture de cette motion d'actualité, proposée par les élus communistes et républicains pour prendre position pour le maintien des services de l'hôpital.

« Conscients que la disparition des services de chirurgie et d'urgences du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes aurait des conséquences dramatiques sur la santé de la population, les élus

DEMANDENT :

- que les services de chirurgie, radiologie et d'urgences soient pérennisés au Centre Hospitalier du Pays d'Olmes,

- que l'hôpital de Lavelanet soit doté de moyens humains et techniques nécessaires au maintien des activités actuelles et au développement de services nouveaux tels que :

— installation de L'USIC (Unité de soins intensifs cardiologiques) proposé initialement par le Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, ainsi que son prolongement logique le SSR (Centre de rééducation cardio-respiratoire)

- que l'ARS fournisse les crédits suffisants pour répondre aux besoins de santé, au recrutement des chirurgiens, spécialistes et personnels soignants nécessaire au fonctionnement normal de l'établissement,

- que les EPHAD (maisons de retraite) procèdent immédiatement au recrutement de personnel qualifié indispensable à une prise en charge de qualité et de sécurité des résidents. »

En sa qualité de Président du C.H.P.O, Monsieur le Maire ajoute que la réunion prévue avec l'A.R.S le 21 juillet est reportée en septembre.

Madame Yvonne TOUSSAINT demande si toutes les Communes du Canton vont statuer sur cette motion. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que vont être également sollicitées les Communes du Pays de Sault, Quillan et les Communes voisines.

Vote : adopté à l'unanimité.

II – <u>AFFAIRES FINANCIERES :</u>

- Ajustement tarifs Ecole de Musique (<u>Rapporteur</u> : Marcelle CHATEL) et Ludothèque (<u>Rapporteur</u> : Chantal BLAZY)

Elles rappellent à l'assemblée :

- sa délibération du 28 juillet 2008 et les tarifs en vigueur de l'Ecole de Musique. Il est précise par ailleurs, que la grille des tarifs prend en compte l'enseignement dispensé et la Commune d'origine de la personne recevant l'enseignement musical,

- sa délibération du 21 décembre 2001 et les tarifs des services lors du changement de devise (passage à l'euro),

- la décision municipale du 3 juillet 2002 adaptant des tarifs spécifiques pour les personnes en vacances, ne résidant qu'une courte période en Pays d'Olmes.

Elles proposent d'augmenter les tarifs de l'Ecole de Musique et de la Ludothèque à compter du 1er septembre 2010, afin d'alléger la charge de ces services sur les finances communales, comme suit :

ECOLE DE MUSIQUE

- **Pour les enfants de la Commune de LAVELANET**

Cycle 1

ENSEIGNEMENT DISPENSE	TARIFS
Débutant : solfège	55 €
Solfège, instrument	77 €
Solfège, instrument, musique d'ensemble	77 €
Eveil musical (3/6ans)	25 €

Cycle 2

ENSEIGNEMENT DISPENSE	TARIFS
Solfège, instrument, musique	87 €

d'ensemble, orchestre	
Instrument supplémentaire	25 €

Forfait annuel d'entretien du prêt d'un instrument : 35 €

- **<u>Pour les enfants extérieurs à LAVELANET</u>**

<u>Cycle 1</u>

ENSEIGNEMENT DISPENSE	TARIFS
Débutant : solfège	110 €
Solfège, instrument	154 €
Solfège, instrument, musique d'ensemble	154 €
Eveil musical (3/6ans)	50 €

<u>Cycle 2</u>

ENSEIGNEMENT DISPENSE	TARIFS
Solfège, instrument, musique d'ensemble, orchestre	174 €
Instrument supplémentaire	50 €

Forfait annuel d'entretien du prêt d'un instrument : 70 €

Une réduction de 20 % sera consentie pour les familles de 2 enfants et de 40 % pour les familles de 3 enfants inscrits, sans application de critère de domicile

Pour les inscriptions en cours d'année il sera appliqué un tarif proportionnel : Le droit d'inscription sera ramené à la période restant à courir, les mois étant comptés d'une façon indivisible(tout mois commencé étant dû en totalité).

Madame Marcelle CHATEL ajoute que l'Ecole de Musique de Lavelanet pratique les tarifs les plus bas du Département.

Madame Yvonne TOUSSAINT demande comment est évalué le critère de « famille en difficulté ». Monsieur le Maire lui répond qu'il est laissé à la discrétion de la directrice de la structure.

LUDOTHEQUE

SERVICES		TARIFS en euros
ADHESIONS ANNUELLES	LAVELANET	
	Par enfant	**12 €**
	Par enfant (famille en difficulté)	**5 €**
	Pour 3 enfants de la même famille	**25 €**
	HORS LAVELANET	
	Par enfant	**22 €**
	GROUPES	**40 €**
	VACANCIERS : la semaine	**2 €**
PRET	Coût du prêt par jeu : (1 jeu par enfant pour une durée de 1 mois et 5 jeux par groupe pour une durée de 1 mois)	**2 €**
CAUTIONS ANNUELLES	Par adhérent	**31 €**
	Par groupe	**122 €**

Vote : adoptés à l'unanimité.

- Ajustement du tableau des subventions annexé au budget primitif 2010 –

Rapporteur : Gérard BAUTISTA.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des éléments nouveaux ou exceptionnels justifiant la modification du tableau des subventions, annexé au budget primitif 2010, qu'il détaille comme suit :

Désignation de l'association	**Crédit affecté au budget primitif 2010**	**Crédit supplémentaire affecté en 2010**	**Crédit exceptionnel affecté en 2010**	**Crédit annulé en 2010**
Boxe Française	2076 €			2000 €
Prétention théâtre	500 €		1000 €	
Miss Ariège	1500 €			1500 €
Agric'olmes	0 €		1500 €	
Coopérative scolaire Jean Jaurès	238€	62 €		

Vote : adopté à l'unanimité.

- Régie des Abattoirs : décision modificative n° 1 d'augmentation de crédits –

Rapporteur : Gérard BAUTISTA.

Désignation	**Diminution sur crédits ouverts**	**Augmentation sur crédits ouverts**
D 60611 : EAU ET TAXE ASSAINISSEMENT		2 300.00 €
D 60614 : E.D.F		2 000.00 €
D 6068 : autres matières & fournitures		2 500.00 €
D 6183 : Tests ESB		1 500.00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**8 300.00 €**
D 648 : autres charges de personnel		20 000.00 €
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés		**20 000.00 €**
D 678 : autres charges exceptionnelles		500.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		**500.00 €**
R 70888 : AUTRES PRODUITS (équarrissage)		28 800.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		**28 800.00 €**

Vote : adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention pour la réhabilitation de la fosse du gymnase Aribaud –

Rapporteur : André CASSAN.

Il informe les membres de l'assemblée délibérante que la fosse du Gymnase Aribaud doit être remise aux normes. Cet équipement sportif sert en gymnastique artistique à l'entraînement de différentes figures acrobatiques en limitant les risques liés à de mauvaises réceptions au sol. Le type de fosse de réception installée au gymnase Aribaud est creusé dans le sol et rempli d'une structure molle (cubes de mousse en l'occurrence). Si ce système ne présente pas les mêmes avantages que les fosses fermées en terme de sécurité au feu, il a cependant le mérite d'être souple car les cubes de mousse peuvent être recouverts de housses classées au feu.

La première fosse avait été réalisée il y a plusieurs années. L'usure du temps à fait son œuvre et l'usage en est imporatnt. En effet, le club Gymnique du Pays d'Olmes et celui de Pamiers ont formé bon nombre de jeunes gymnastes. Le Club Gymnique du Pays d'Olmes représente près de 190 licenciés pour un volume horaire hebdomadaire d'entraînement de 30 heures. Il convient également de préciser que, de par sa spécificité, le Gymnase Aribaud sert à l'organisation de toutes les compétitions

départementales de gymnastique. En ce qui concerne les demandes de subventions pour la réhabilitation de cet équipement sportif, il propose d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Réhabilitation d'une fosse (2010)	**Montant en €**	**%**
Conseil Général	0	0%
Conseil Régional	0	0%
CNDS (niveau régional)	15.617	66,05%
Fédération Française de Gymnastique	3.300	13,95%
TOTAL COFINANCEMENTS	**18.917**	**80%**
Autofinancement	4.729	20%
TOTAL HT	**23.646**	**100%**

Vote : adopté à l'unanimité.

III– <u>MARCHES PUBLICS :</u>

- Rectification d'une erreur de calcul sur le rapport d'analyse des offres et l'acte d'engagement- lot 4 « Flotte automobile et risques annexes » concernant l'appel d'offres ouvert (AO 012009) pour la souscription des couvertures d'assurances pour les besoins de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) <u>Rapporteur</u> : Gérard BAUTISTA.

Il rappelle la délibération n° 169/2009 en date du 21 décembre 2009 relative à l'appel d'offres ouvert pour la souscription des couvertures d'assurances pour les besoins de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il indique qu'une erreur de calcul est intervenue au niveau des options proposées, sur le rapport d'analyse des offres et l'acte d'engagement, concernant le lot N° 4 « flotte automobile et risque annexe ».

Le montant global annuel TTC solution de base plus les 3 options s'élève à 11 115.95 € au lieu de 11 113.95 € comme indiqué. Il convient donc de rectifier en conséquence ces documents.

Vote : adopté à l'unanimité.

IV– URBANISME-CADASTRE :

- Attribution de subventions dans le cadre du dispositif « PASS FONCIER » : Mr PINAUD Aurélien/Melle BARRIERE Delphine et Mr FORTIER CYRIL/Melle COURSET Séverine –

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Il rappelle la délibération 76/2010 en date du 25 mai 2010, relative au dispositif PASS-FONCIER, prévu par le Code de la Construction et de l'Habitation, qui permet aux ménages primo-accédants d'acquérir leur logement neuf, à usage de résidence principale, en allégeant le coût initial de l'acquisition et en étalant dans le temps la charge de financement de l'opération.

Il fait part des projets d'accession à la propriété de :

- Monsieur FORTIER Cyril et Mademoiselle COURSET Séverine pour la construction d'un logement neuf sis sur la parcelle cadastrée section D n° 1862 (en partie), rue Mirabeau, lieu-dit "Mounereau" à LAVELANET, pour un nombre de personnes destinées à occuper le logement de 3 personnes,

- Monsieur PINAUD Aurélien et Mademoiselle BARRIERE Delphine pour la construction d'un logement neuf sis sur la parcelle cadastrée section D n° 1862 (en partie), rue Mirabeau, lieu-dit "Mounereau" à LAVELANET, pour un nombre de personnes destinées à occuper le logement de 3 personnes,

qui remplissent les critères d'éligibilité.

Il indique que, sous la condition de la réalisation effective de ces opérations, et de l'obtention d'un « PASS-FONCIER », Monsieur FORTIER Cyril et Mademoiselle COURSET Séverine, Monsieur PINAUD Aurélien et Mademoiselle BARRIERE Delphine, peuvent bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété, sous forme d'une subvention d'un montant respectif de 3 000 € par couple, dans les conditions prévues à l'article L.312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, conformément aux attestations d'aide à l'accession à la propriété d'une collectivité territoriale établies par le CIL DES PYRENEES (sur mandat de la collectivité) en date du 3 juin 2010. Il précise qu'il convient également de solliciter la contribution financière de l'Etat qui s'élève à 1 000 € par ménage.

Monsieur le Maire ajoute que les deux subventions d'un montant respectif de 3 000 € seront versées à Maître AMOUROUX Bernard, Notaire, 10 Avenue José Cabanis, 31130 QUINT FONSEGRIVES, dès que la date de signature de l'acte aura été fixée et que ce dernier appellera les fonds.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Opération façades – Rapporteur : Gérard BAUTISTA.

Il présente au Conseil Municipal la liste des diverses actions menées, en particulier, dans le cadre de l'Opération Façades, celle d'encourager les initiatives privées.

Il précise que Monsieur FUENTES Moïse a déposé une demande de subvention en Mairie pour l'immeuble sis 73 Faubourg de Bensa pour un montant de 210 €, Madame JACINTO Olivia pour le 47 rue Saint Jean, d'un montant de 548 € et Monsieur ALLABERT Guy pour le 63 rue Maréchal Joffre, d'un montant de 1200 €.

Il démontre l'efficacité de cette formule incitatrice qui a déjà fait ses preuves.

Vote : adopté à l'unanimité.

IV– AFFAIRES SCOLAIRES :

- Signature d'une convention « intervenants extérieurs » avec l'Inspection Académique de l'Ariège pour l'agrément des éducateurs sportifs et de l'intervenant musical dans les écoles publiques, pour l'année 2010/2011 –

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Il expose à l'Assemblée qu'il convient de signer avec l'Inspection d'Académie une convention pour l'agrément du personnel municipal intervenant dans les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2010/2011 : éducateurs sportifs et intervenant musical, notamment.

Il rappelle que cette demande d'agrément est accompagnée du projet éducatif de chaque établissement scolaire pour l'année scolaire en cours.

Vote : adopté à l'unanimité.

V– AFFAIRES SPORTIVES :

- Convention avec le Stade Lavelanétien Basket Ball relative à la mise en place de panneaux publicitaires – Rapporteur : André CASSAN.

Il fait part de la requête du Stade Lavelanétien Basket Ball relative à la mise en place de panneaux publicitaires dans le Gymnase Jacquard, sous le contrôle des services techniques municipaux.

Il souligne que ces panneaux, au nombre maximum de 20, respecteront les normes imposées par la commission de sécurité. Il note que les recettes de ces panneaux reviendront directement à cette association sportive, pour améliorer sa trésorerie.

Il précise que le club traitera directement avec les sponsors et que la Commune n'interviendra à aucun niveau.

Vote : adopté à l'unanimité.

V – <u>ENFANCE – JEUNESSE</u> :

- Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude pour le versement des aides aux Temps Libres des Jeunes 2010 –

<u>Rapporteur</u> : Gérard BAUTISTA.

Il expose que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude souhaite formaliser son partenariat avec les centres de loisirs de la Mairie de Lavelanet. En effet, la commune accueille ponctuellement des familles domiciliées précédemment dans l'Aude.

La CAF de l'Aude apporte une aide financière au gestionnaire des centres de loisirs sous forme de subvention pour les enfants bénéficiaires de l'attestation vacances CAF de l'Aude. Or le règlement de la CAF de l'Aude maintient le droit à l'aide aux temps libres pour les familles déménageant dans le courant de l'année, jusqu'au 31 décembre.

Puis, il donne lecture de la convention à intervenir avec la CAF de l'Aude pour le versement des aides aux Temps Libres des Jeunes 2010, annexée à la présente délibération.

Vote : adopté à l'unanimité.

VI – <u>PERSONNEL</u> :

- Mise à jour sur la gestion du personnel – Rapporteur : Catherine FONQUERNIE.

Elle informe le Conseil Municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal titulaire, qui ne sont pas de nouvelles embauches, mais seulement l'évolution du personnel déjà en place, à savoir :

-
  - Création d'un poste d'agent d'animation relevant du grade d'adjoint d'animation 2ème classe, à temps non complet (21 heures hebdomadaires).Il s'agit d'une augmentation des heures de l'agent pour qu'il puisse intervenir soit dans le cadre des actions de l'Ecole deMusique soit dans celui des centres de loisirs de la ville ;

- Création d'un poste d'agent des services techniques relevant du grade d'agent de maîtrise à temps complet après avis de la dernière Commission Administrative Paritaire sur la promotion interne ;
- Création d'un poste de responsable de la Ludothèque relevant du grade d'animateur à temps complet après avis de la dernière Commission Administrative Paritaire sur la promotion interne ;
- Création d'un poste de responsable comptable et budgétaire relevant du grade de rédacteur à temps complet après avis de la dernière Commission Administrative Paritaire sur la promotion interne.

Les postes sur lesquels étaient positionnés ces agents après leur nomination sur les nouveaux seront supprimés après avis du prochain Comité Technique Paritaire.

Vote : adoptés à l'unanimité.

- Vacations de l'école municipale de musique 2010/2011 – Rapporteur : Catherine FONQUERNIE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification à apporter à la gestion de l'Ecole Municipale de Musique pour l'année scolaire 2010/2011.

Madame Emile ALLABERT fait remarquer que la Commune paye sous forme de vacations des personnes qui interviennent dans le cadre d'associations et qui ne sont pas des professionnels de la musique. Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait effectivement de modifier la rédaction du titre de la délibération.

Vote : adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATIONS :

-

- Remerciements à Monsieur le Préfet,